

**Réponse à la question n° 217
de M. Thierry Pochon (Vert·e·s)
relative à la sécurité piétonne dans les quartiers à forte densité enfantine**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 19 février 2024, M. T. Pochon a posé la question suivante:

"Ma question concerne la sécurité piétonne dans les quartiers à forte densité enfantine. Laissez-moi prendre l'exemple du Schoenberg.

Ce qui frappe le plus, c'est l'évolution démographique: les prés et talus où je jouais gamin ont tous été construits d'immeubles de logements, amenant familles et enfants. De plus, toute une génération maintenant âgée laisse place à de nouvelles familles. Le développement de l'école du Schoenberg et de la Villa Thérèse ont suivi cette évolution et témoignent de ce dynamisme.

Mais qui dit davantage de familles et d'enfants, dit également davantage de voitures et de trafic. En un mot: plus d'enfants, plus de voitures.

Or, si tout a évolué, les infrastructures, elles, n'ont quasiment pas changé. A certains endroits, même pas du tout. Les passages piétons restent peu visibles, des trottoirs sont trop étroits ou manquent carrément, la signalisation routière avertissant de la présence d'enfants dans la zone fait cruellement défaut.

Bien sûr, le 30 km/h est une excellente mesure en matière de sécurité piétonne, pour peu qu'il soit étendu aux zones mêmes où circulent le plus les gens et les enfants. Un postulat vient être déposé ce soir en ce sens.

Au sujet de la sécurité des piétons, les postulats sont nombreux, les interventions régulières, des pétitions circulent, ont été déposées.

Ma question est la suivante. Qu'en est-il des intentions du Conseil communal en matière de sécurité piétonne dans les quartiers à forte densité enfantine (par exemple: Jean-Marie-Musy ou Joseph-Chaley)? Faudra-t-il attendre un futur "plan piétons" global qui mettra des années à se concrétiser ou des mesures ciblées et rapides peuvent déjà être mises en place pour parer au plus pressé?"

Le Conseil communal est conscient du risque encouru par les piétons et travaille à sa diminution, ainsi qu'à l'amélioration du réseau de mobilité douce par la réalisation de nombreux projets d'aménagement ou de limitation du trafic individuel motorisé.

Dans ce cadre, différents plans de mobilité scolaires (PMS) sont établis, sur mandat de la Direction des Ecoles, dans différents établissements scolaires; le dernier en cours (2023 pour sa phase de diagnostic) concerne le quartier du Schoenberg. Ces plans, élaborés conjointement avec l'ATE et le BPA, proposent des mesures d'amélioration des itinéraires piétons par des mesures de différentes catégories:

- Mesures constructives entrant dans le cadre d'un projet de requalification des espaces publics. Ces projets, pilotés par la Direction de l'Edilité, suivent un processus de planification selon les différentes phases SIA, à l'instar des autres projets de requalification. Ce processus standardisé pour les projets de requalification est notamment présenté en détail dans le [rapport de gestion 2022 du Conseil communal \(p. 40\)](#). Dans la mesure où durant ce processus, il faut notamment respecter le cadre légal (y compris le droit d'être entendu des tiers) et les délais en lien avec les différentes procédures d'autorisation (par exemple permis de construire ou autorisations au sens de la loi cantonale sur la mobilité) ou les marchés publics, ainsi que les procédures démocratiques en lien avec la validation des différents crédits d'études et de réalisation, ces projets nécessitent des ressources suffisantes, une planification en amont et une certaine durée jusqu'à la réalisation.
- Mesures légères de marquage et de signalisation. Ces mesures, qui généralement ne nécessitent pas de procédure, peuvent être mise en place dans des délais courts. Dans ce cadre, à la suite des recommandations du PMS Schoenberg, le Service de la police locale et de la mobilité a d'ores et déjà pris quelques mesures, comme l'amélioration de la sécurité des piétons dans les zones d'attente de plusieurs passages et une optimisation sur les marquages cyclables, notamment avec l'ajout de plusieurs "zones de conflit" marquées en rouge.

De plus, dans le quartier du Schoenberg, d'autres secteurs font actuellement l'objet de projets, dont la direction a été confiée au Service de la police locale et de la mobilité, notamment:

- Compartimentage de la route de la Heitera: ce projet vise à fermer au trafic individuel motorisé le tronçon supérieur de la route de la Heitera au droit de l'école, par un aménagement visant à supprimer la route et rendant la surface perméable et végétalisée. Seuls les piétons et les cyclistes pourront transiter à trajet l'aménagement. Le projet a été élaboré et validé par les différents secteurs concernés de la Ville. La réalisation de cette mesure est souhaitée pour l'automne 2024, sous réserve de l'aboutissement des procédures.
- Route Joseph-Chaley: il est ici question de réaliser des plans d'avant-projet d'un trottoir continu entre la route François-Arsent et la route de Monseigneur-Besson. Ce projet serait accompagné d'un abaissement de la vitesse à 30 km/h (limitation). La décision finale pour décider de l'abaissement de vitesse revient à la DIME.

De manière générale, le Conseil communal est soucieux de la sécurité piétonne dans tous les quartiers de la Ville, y compris les quartiers à forte densité enfantine tel que le quartier du Schoenberg. Ainsi, deux rubriques budgétaires d'investissements particulières y sont consacrées:

- Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école – piétons, deux roues, transports publics (avec, depuis 2011, des montants oscillant entre CHF 100'000.- et CHF 200'000.- annuellement)

- Mise en conformité des passages piétons (avec un montant de CHF 150'000.- à chaque fois pour les budgets 2018, 2021 et 2023). Cette dernière rubrique a d'ailleurs spécifiquement été introduite par le Conseil communal (et validée par le Conseil général) suite au constat que la Ville de Fribourg connaissait en moyenne 22.41 accidents/an impliquant des piétons sur la période 1982-2015, ainsi que suite à l'entrée en vigueur des normes VSS 640'241 "*Traversée à l'usage des piétons et des deux-roues légers – passages piétons*" et VSS 640'075 "*Trafic piétonnier – espaces de circulation sans obstacles*". Cette rubrique a permis de financer la mise en œuvre des premières mesures d'assainissement dans le but d'augmenter la sécurité des passages piétons au regard des normes VSS susmentionnées.

Aussi, d'autres secteurs offrant des potentiels en matière d'améliorations de la sécurité pour la mobilité douce font l'objet de réflexions par le Secteur de la mobilité, comme par exemple la route de Tavel, l'avenue Jean-Marie-Musy ou la route des Acacias. Toutefois, il convient de rappeler que ces secteurs n'avaient pas été identifiés comme secteurs prioritaires d'intervention en matière sécuritaire suite à l'étude menée et financée par la rubrique "*mise en conformité des passages piétons*".

Cependant, le Conseil communal constate que ces secteurs répondent également à d'autres critères que les aspects sécuritaires, comme par exemple de planification d'assainissement des routes, mise en conformité des bus selon la LHand, chantiers du chauffage à distance, etc. et nécessitent de fait des coordinations avec plusieurs parties prenantes internes et externes. Dans le cadre du processus budgétaire 2025, le Conseil communal évaluera l'inscription d'un montant d'études relatif à ces secteurs dans le plan financier.

Enfin, le Conseil communal prendra en considération et donnera la suite qui s'impose aux nombreuses interventions enregistrées récemment dans le quartier du Schoenberg, à l'instar notamment:

- d'un courrier de la famille meurtrie par un tragique accident de la circulation;
- d'un courrier de l'ATE Section Fribourg;
- d'une pétition contre le 30 km/h en Ville de Fribourg;
- d'une pétition "On lève le pied" en faveur du 30 km/h des habitant-e-s de l'avenue Jean-Marie-Musy et de la route Joseph-Chaley;
- d'une pétition en faveur du 30 km/h de l'association "Vivre au Schoenberg";
- et de doléances des habitant-e-s du chemin du Schoenberg ou de la route des Acacias.